

Conditions générales de prestation de service

PREAMBULE

Ces conditions générales portent sur l'activité de conseil et accompagnement en aménagement et décoration d'espace et en décoration événementielle, ainsi que sur le conseil et l'accompagnement technique en acoustique, menuiserie et machines .

La Machinerie, association domiciliée à Amiens, est ici désignée comme prestataire. Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités de la mission qui lui est confiée.

Il comporte des conditions générales et des conditions particulières, lesquelles sont indissociables et forment ensemble le présent contrat.

La signature par le client du présent contrat emporte son acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses tant générales que particulières qu'il comporte.

La Machinerie se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment.

Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la signature du devis.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Devis

Toute commande fait l'objet d'un devis envoyé par le Prestataire à son client, par e-mail, remise en main propre ou voie postale, d'une durée de validité de 30 jours à compter de sa date. Le devis mentionne les caractéristiques essentielles des prestations et biens à titre d'information précontractuelle au sens de l'article 1112-1 du Code civil. La commande est définitive dès lors qu'elle a été validée par le client par signature du devis, ou par e-mail. La commande donne lieu au versement du montant spécifié sur le devis.

2. Les prestations

Les prestations sont celles définies dans le devis et son annexe.

La signature du devis par le client vaut pour acceptation desdites prestations.

La Machinerie décline toute responsabilité si les prestations ne peuvent être réalisées du fait d'une information erronée et/ou manquante et/ou transmise trop tard par le client.

La prestation est réalisée à la date ou dans le délai fixé sur le devis ou sur tout autre document annexé à celui-ci et signé entre le client et le Prestataire. Le Prestataire s'engage à faire diligence afin de donner satisfaction au client dans le cadre d'une obligation de moyens et non de résultat. Toutefois, ces délais, qui dépendent notamment de la disponibilité et de la réactivité des parties prenantes, de la complexité des prestations, des stocks disponibles, ainsi que des éventuels délais de transport, sont communiqués à titre indicatif et ne donnent lieu à aucune indemnité en cas de dépassement. Lorsque les prestations incluent la réception de matériels ou mobiliers

livrés par des tiers, les éventuels retards dans les délais de livraison ne sauraient être imputés au Prestataire.

3. Rétractation

Après validation du devis, le client ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation

4. Prix et paiement

Tous les prix sont exprimés dans le devis en euros, HT, majorés, le cas échéant, de la TVA en vigueur au jour de la facturation.

Le paiement des prestations s'effectue à la signature du devis, sauf stipulations différentes précisées sur le devis.

Une fois la prestation réalisée et à défaut de contestation dans les 8 jours de la facturation du solde des prestations, le client sera réputé l'accepter en l'état sans possibilité de contestation ultérieure et sans possibilité de refuser le paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé.

Les règlements sont effectués au profit de la Machinerie par virement bancaire.

En cas de retard de paiement, le solde impayé produira intérêts au taux de 50% l'an, avec capitalisation, outre l'application d'une indemnité d'un montant égal à 100% du montant impayé à titre de clause pénale, majoré de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement du décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012.

5. Réserve de propriété et transfert des risques

La propriété des biens mobiliers, vendus reste acquise au prestataire jusqu'au paiement effectif et complet du prix, en principal et accessoires. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication d'une partie ou de la totalité des biens à concurrence des sommes dues ou à échoir. Ces stipulations ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens achetés, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

6. Responsabilités

Lorsqu'il y a une mise en relation d'un Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux. Le prestataire n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant du prestataire. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par le prestataire

Dès lors lorsque le prestataire intervient sur la coordination des réalisations de décoration et aménagement, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. Le prestataire peut être mandaté par son Client, en tant qu'assistant à

maîtrise d'ouvrage, pour le seconder dans le suivi des réalisations de décoration auprès des différents prestataires. En aucun cas, le prestataire n'agit comme architecte. Il appartient au Client de vérifier auprès des prestataires extérieurs de la faisabilité technique de l'opération envisagée (pose de matériaux, démolition de murs ou cloisons). Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au Client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale etc...). En cas de litige, le Client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. Le prestataire recommande à ses Clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat conclu par le Client avec le prestataire extérieur.

Le prestataire n'encourt aucune responsabilité :

- quant aux informations, documents et photos, transmis par le Client, dont le contenu reste sous sa responsabilité pleine et entière. Le prestataire s'appuie exclusivement sur des informations communiquées par le Client pour effectuer les prestations commandées et ne saurait en conséquence être responsable d'informations erronées transmises.
- quant à la réalisation et la mise en œuvre par le Client, des préconisations fournies par Le prestataire,
- pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par le prestataire et réalisées directement ou indirectement par le Client.

Le client doit apporter toutes les informations, éléments et documents nécessaires à la prestation dans les conditions fixées par lui et notamment tous les éléments de sa composition, leur importance et leurs exigences particulières. Il fournit ces éléments au prestataire. Il s'engage à apporter sa pleine collaboration au concepteur afin de lui fournir tout document ou information utile à la bonne réalisation de la proposition.

Lorsque le prestataire fournit des plans au Client, ces plans n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont donc transmis à titre indicatif hors mention contraire.. Le Client doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les côtes définitives avant l'exécution des travaux. L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par Le prestataire ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de Le prestataire ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par Le prestataire sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans.

Par ailleurs, le prestataire ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le Client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons A4. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée dans l'hypothèse où la teinte retenue ne correspondait pas exactement au résultat après impression ou visualisation écran. En aucun cas, Le prestataire ne sera tenue pour responsable de tous dommages directs ou indirects quels qu'en soient la cause, l'origine, la nature et les conséquences résultant de l'usage du site ou d'autres sites qui lui sont liés, notamment pour tout préjudice financier ou commercial, perte de programme ou de données subis par le Client qui déclare avoir eu connaissance et avoir été informé de la possibilité de tels dommages. Les Parties conviennent expressément qu'en cas de mise en cause de la responsabilité de Le prestataire, quelle que soit la nature ou le fondement de l'action : seuls les dommages directs sont susceptibles de donner lieu à réparation. En conséquence, tous les dommages indirects, et notamment préjudice commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, perte d'image de marque, subis par le Client, ses utilisateurs, ses propres clients et/ou par un tiers, ne peuvent ouvrir droit à réparation au profit du Client ; le montant de la réparation susceptible d'être mises à la charge de Le prestataire est expressément limité aux sommes perçues par Le prestataire au titre dudit contrat de service.

7. Propriété intellectuelle – Protection des données personnelles

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, photographies, illustrations ou tout autre contenu, réalisés en vue de la fourniture des services au client, qui font l'objet d'une protection au titre des droits d'auteur.

Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits documents sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le client autorise le Prestataire à réaliser des photos et des vidéos de son intérieur à tous les stades de son intervention et après livraison, ainsi qu'à leur exploitation à des Bns promotionnelles sur tous supports actuels et à venir, sous réserve de conserver l'anonymat du client. Le Prestataire est amené à collecter des informations pour la réalisation de ses prestations notamment en liaison avec ses prestataires qui seront enregistrées sous format électronique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles en adressant un courrier au siège social du Prestataire.

8. Assurance

Le Prestataire a souscrit une assurance responsabilité civile et professionnelle auprès de la compagnie MAIF . Une copie de(s) police(s) peut être fournie au client sur simple demande

9. Droit applicable – Langue

Les conditions générales ainsi que les commandes et prestations qui en découlent sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

10. Litige

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer : – soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ; – soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS. »